Du free-floating au semi-floating : la gestion numérique de l'espace urbain par les plateformes de mobilité

Timothée Mangeart, LVMT

Journée d'étude « Territorialisation des plateformes », Paris, 12 juin 2023





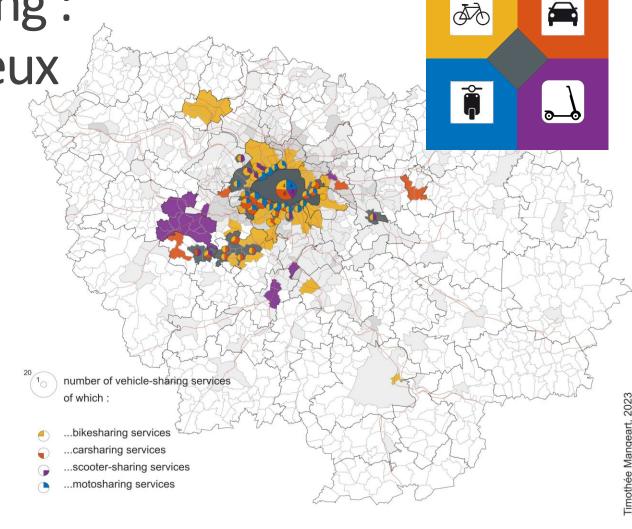


Véhicules en free-floating : définition et état des lieux

Free-floating =

- (1) usager-conducteur
- + (2) conducteur non rémunéré
- + (3) utilisation de courte durée
- + (4) accessible à la demande
- + (5) sans station d'attache

(Boutueil, Nemett, et Quillerier 2022; Shaheen et al. 2015)



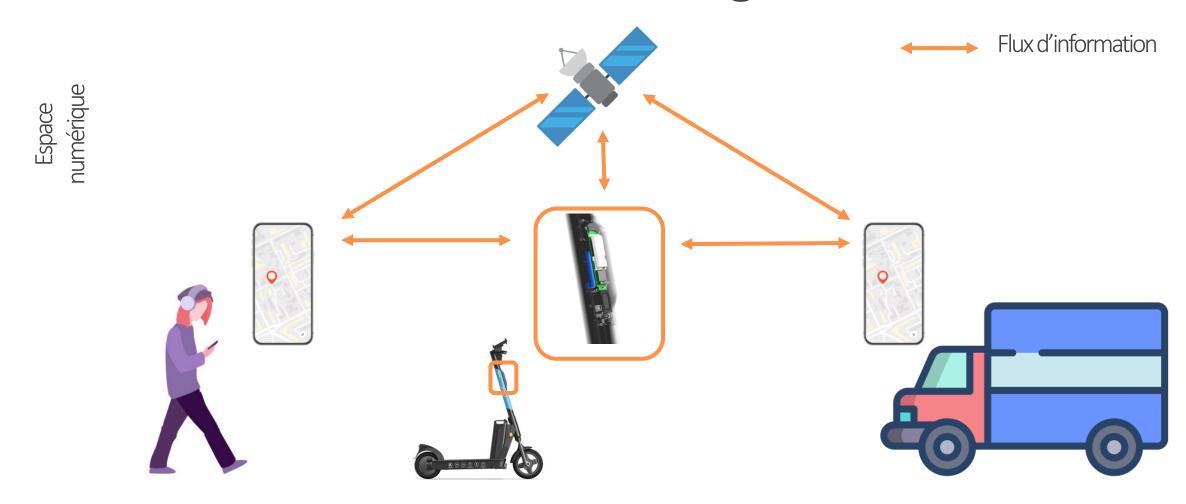
Véhicules en libre-service en Île-de-France au 1er juillet 2022







Fonctionnement du free-floating

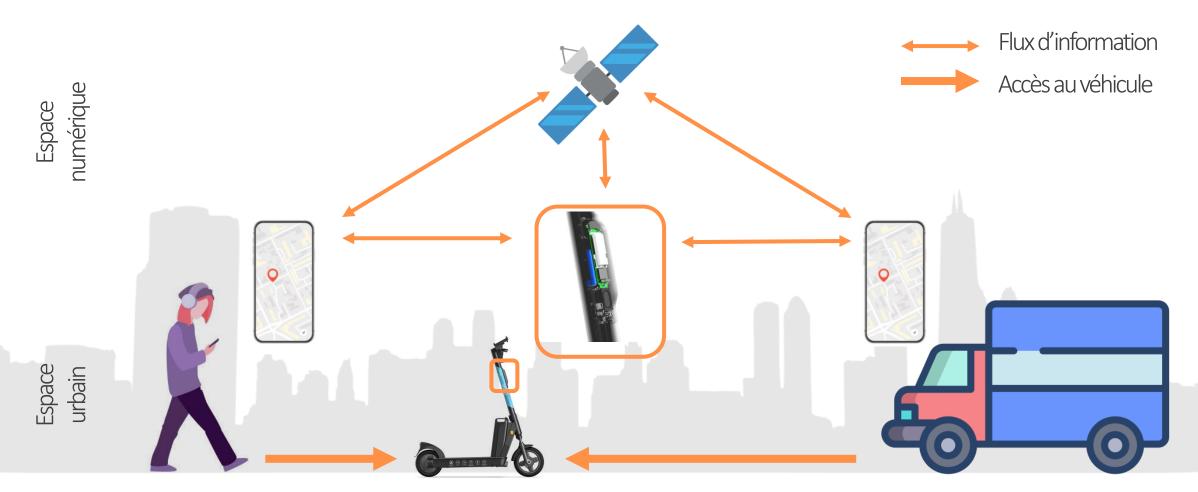








Fonctionnement du free-floating









Les services de free-floating sont-ils des « plateforme » ?

- Disruption: « move fast and break things » (Stehlin et al. 2020)
- Economie de plateforme : organisation d'un marché bi-face (Rochet et Tirole, 2003)









Les services de free-floating sont-ils des « plateforme » ?

- Disruption: « move fast and break things » (Stehlin et al. 2020)
- Economie de plateforme : organisation d'un marché bi-face (Rochet et Tirole, 2003)









Régulation du free-floating, régulation de

l'espace urbain



« Trottinettes électriques à Paris : le stationnement sera interdit sur les trottoirs », Le Parisien, 6 juin 2019



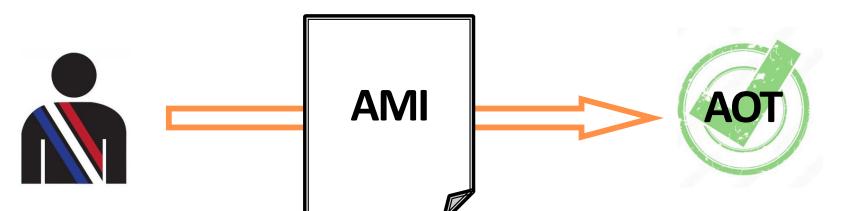




La LOM (2019), un cadre réglementaire pour le free-floating

Article 41 de la Loi d'orientation des mobilités (24/12/2019) :









Autorité de police spéciale du stationnement (en général : maire) Peut déléguer à l'Autorité organisatrice de mobilité

Appel à manifestation d'intérêt (AMI). Fixe les critères de sélection des opérateurs

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) délivré aux opérateurs de free-floating sélectionnés









« Faire avec » les services de free-floating

(Baraud-Serfaty, 2020)

- 3 leviers d'actions des collectivités en matière de régulation du free-floating :
- Sélection des opérateurs :
 - Prescriptions sur 8 critères définis dans la LOM
 - Critères d'évaluation pour différencier les opérateurs candidats à l'AOT
- Rapport de force lié au caractère précaire de l'AOT







Du « free-floating » au « semi-floating »



Stationnement « anarchique » de trottinettes place Saint-Sulpice, Paris, avril 2019



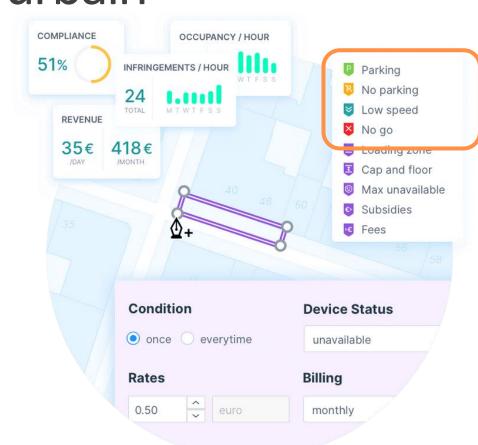
Emplacement de stationnement pour vélos et trottinettes en free-floating, Paris, juillet 2020







Géogardiennage : gestion numérique de l'espace urbain



- Zones d'exclusion de circulation
- Zones d'exclusion du stationnement
- **Value :** Zones de vitesse limitées
- Emplacements de stationnement dédié

Géogardiennage (geofencing):
« contrôle automatique et à distance des véhicules basé sur leur géopositionnement »

Fonctionnalités de géogardiennage du tableau numérique Vianova, Vianova, 2023







Transformation de l'espace urbain...

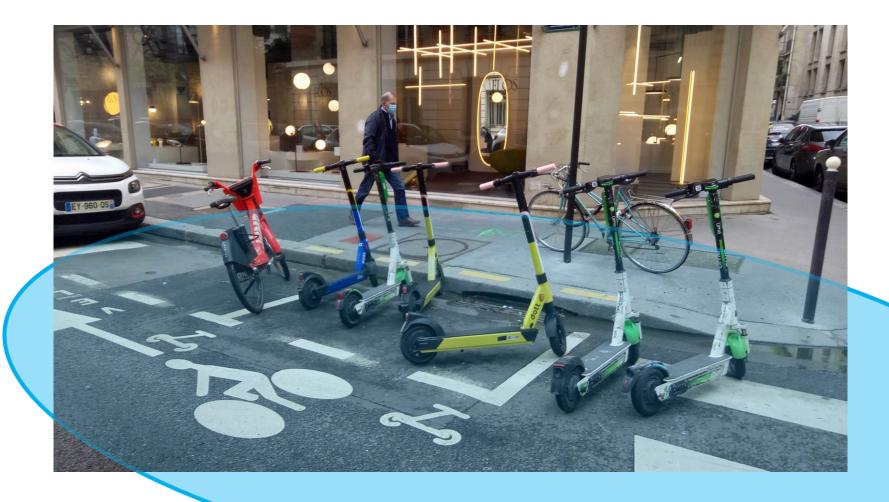








... et limites du contrôle algorithmique



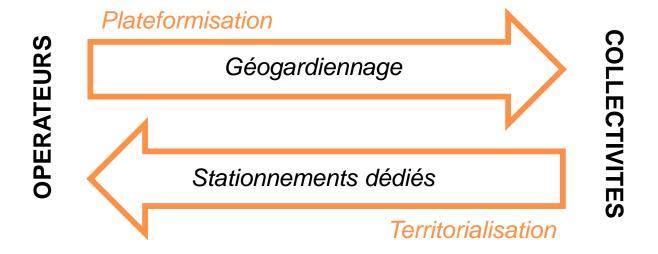
Précision approximative de la géolocalisation par satelitte d'un véhicule







Plateformisation – Territorialisation









La gestion numérique des véhicules dans l'espace urbain au-delà du free-floating

Quelques pistes explorées :

- Reconnaissance automatique de la circulation sur les trottoirs
- Validation du positionnement par reconnaissance automatisée d'image

Au-delà du free-floating :

- Régulation automatisée de la logistique urbaine
- Régulation automatisée de la circulation automobile ?







Du free-floating au semi-floating : la gestion numérique de l'espace urbain par les plateformes

Timothée Mangeart, LVMT

Merci pour votre attention ©





